

RAPPORT N°164 DE SOS-TORTURE/BURUNDI PUBLIE LE 2 FÉVRIER 2019

Ce rapport de SOS-Torture/Burundi couvre la période du 26 janvier au 2 février 2019 concernant les cas de violations et atteintes aux droits de l'homme au Burundi.

Au moins quatre (4) personnes ont été assassinées au cours de la période. Parmi les victimes, des militaires tombés sur le champ de bataille lors d'une embuscade tendue par un groupe armé non identifié à Bubanza. Le corps d'un jeune homme non identifié a également été découvert dans une rivière à Gitega.

Le rapport évoque également des cas d'arrestations arbitraires et illégales. Les personnes citées sont des membres de l'opposition ainsi que deux (2) sœurs accusées injustement selon leurs proches de trafic d'êtres humains.

1. Atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique

- Des individus non identifiés ont mené une attaque à la grenade visant des clients d'un bar au quartier Buterere I, zone Buterere, commune Ntakangwa (nord de la ville de Bujumbura) le 27 janvier 2019 dans la soirée. Des témoins rapportent que huit (8) personnes ont été blessées par les éclats de grenade dont quatre (4) enfants. Le bistrot attaqué appartient à M. Égide Nduwayo, identifié par des témoins comme étant un membre très actif de la milice imbonerakure du parti au pouvoir CNDD-FDD. Il a été grièvement blessé lors de l'attaque.

Sos-Torture/Burundi note que la police n'a identifié aucun suspect à ce jour.



M. Égide Nduwayo, une des victimes de l'attaque de Buterere

- Un groupe armé non identifié a abattu trois (3) militaires lors d'une embuscade sur la Transversale 8, commune Gihanga, province Bubanza (ouest du pays) le 27 janvier 2018 dans la soirée. Des témoins rapportent que les auteurs de l'attaque ont désarmé les militaires visés et emportés leurs armes.

Sos-Torture/Burundi note qu'aucun groupe n'a revendiqué cette attaque.

- Des individus non identifiés ont assassiné un jeune homme dont le corps a été découvert flottant dans la rivière Ruvyironza, colline Gasanu, commune Giheta, province Gitega (centre du pays) le 27 janvier 2019. Des témoins rapportent que la victime portait des blessures le long du corps et du sang dans les narines.

Sos-Torture/Burundi note que la victime n'a pas été identifiée, signe qu'il s'agit d'une exécution commise ailleurs pour ensuite évacue le corps via la rivière. L'administration locale a fait enterrer le jeune homme le lendemain sans que des enquêtes ne soient menées pour identifier la victime ainsi que ses bourreaux.

2. Atteintes au droit à la liberté et à la sécurité physique

- Des agents de la police ont arrêté Anne Marie Sinzumunsi dans la zone Buringa, commune Gihanga, province Bubanza (ouest du pays) le 29 janvier 2019. Des proches rapportent que l'arrestation était dirigée par le chef de poste de Buringa. Mme Sinzumunsi est la représentante du parti d'opposition MSD (Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie) dans la province Bubanza.

Sos-Torture/Burundi note auprès des proches que Mme Sinzumunsi a été libérée le 31 janvier 2019, sans qu'elle ne soit informée des raisons à l'origine de sa détention.



Mme Anne Marie Sinzumunsi, membre du parti MSD, a été détenue durant 2 jours

- Des membres de la milice imbonerakure ont arrêté Jonathan Ndikumwenayo, Alain Sindimwo et Jacques Ndayizeye sur la colline Buhayira, commune Murwi, province Cibitoke (nord-ouest du pays) le 30 janvier 2019. Des proches rapportent que les victimes sont des membres actifs de la coalition de l'opposition Amizero y'Abarundi. Les miliciens les accusent de préparer leur départ pour la République Démocratique du Congo (RDC) pour y rejoindre des groupes rebelles.

Sos-Torture/Burundi note des arrestations illégales menées par les miliciens du parti au pouvoir. Des proches rapportent en outre que les trois (3) jeunes

hommes avaient refusé d’adhérer au parti au pouvoir CNDD-FDD, raison de leur persécution. Sos-Torture/Burundi note également la complicité du chef du service des renseignements de Cibitoke, Venant Miburo, qui a embarqué par la suite les trois (3) membres de l’opposition, sans indiquer à leurs familles leur lieu de détention. Des témoins rapportent qu’ils ont été vus pour la dernière fois à l’arrière de la camionnette (plaque B047A GB) du responsable du SNR.

- Des agents de la police ont arrêté Anonciate Nijimbere et sa sœur Béatrice dans la commune Rutovu, province Bururi (sud du pays) le 30 janvier 2019. Des proches rapportent que l’ordre de les arrêter émane de l’administrateur communal de Rutana (sud-est du pays) Isidora Nkundizanye, qui les accuse de trafic d’êtres humains.

Sos-Torture/Burundi note auprès des proches que les deux (2) femmes étaient accompagnées de leur nièce, que Mme Béatrice a adoptée après le décès de sa sœur (mère de la petite fille). Elles se rendaient à Bujumbura pour chercher des documents de voyage afin que la petite fille puisse se rendre au Malawi où vit sa tante adoptive. Il s’agit d’une arrestation arbitraire qui a pour conséquence de priver la petite fille de soins et d’attention, ses deux tantes ayant été emprisonnées.



SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situées à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat du Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre la Mairie de Bujumbura.

SOS-TORTURE